

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **SG23** Société : **AGU38**

**Actif**

**Pensionné(e)**

**Autre :**

Nom & Prénom : **ASSAS JAMILA**

Date de naissance : **10/10/1961**

Adresse :

Tél. : **06 63 07 54 19** Total des frais engagés : **650000 + 312,60 Dhs**

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **30/03/2023**

Nom et prénom du malade : **ALI AD Remba** Age :

Lien de parenté : **AA** Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : **digestive**

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CCUEI BOZNAHANE**

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/03/23			2009 H	Dr. Hassan BOURMA Médecine Générale 103, Place Oued El Makhazin Casablanca - Tel: 0522 28 16

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE / MÉDECIN Noureddine IBA Docteur en Pharmacie 111, Bd. Abdellatif Ben Chafa Tel.: 05 22 86 05 70	30/03/23	312, 60

### ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHÈSES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS      VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

~~DOCTEUR HASSAN BOURMMANI~~

*Medecine Générale*

*Echographie*

103, Place Oued El Makhazine

Casablanca

Tél : 05 22 26 06 97

Casablanca, le ..... 30 ..... 2023 ..... الدار البيضاء في

دكتور حسن بورمانى  
Dr. Hassan BOURMMANI  
Medecine Générale  
103, Place Oued El Makhazine  
Casablanca - Tél: 0522 26 06 97

دكتور حسن بورمانى

الطب العام

الفحص بالصدر

103، ساحة واد المخازن

الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 26 06 97

168, 20

1) Aufenutri

Item

SZ

PPU: 168,20 DH  
LOT: 650128  
PER: 07/24

38,00

2) Co-tri

SZ

PPV 38DH01

52,40

3) Comecta

SZ

SMECTA ORANGE VANILLE  
3G SACHET 030  
P.P.V.: 52DH40  
LOT: 101-222061  
PER: 05/2025  
6 118000 011460

33,00

4) Fusin

SZ

LOT: M0716  
PER: 02/2025  
PPU: 33,00 DH

21,00

5) Librax

SZ

IT: 22174 PER: 12/2025  
PPU: 21,00 DH

312,60

الدكتور حسن بورمانى

Dr. Hassan BOURMMANI

Medecine Générale

103, Place Oued El Makhazine

Casablanca - Tél: 0522 26 06 97

PHARMACIE MERIEUX  
Dr. Noureddine BA  
Docteur en Pharmacie  
311, Bd. Abdellatif Ben Casba  
Tél.: 05 22 86 05 70

SZ